

TerraGIR

Terralis vous propose avec TerraGIR, un audit thermique infrarouge très précis des déperditions énergétiques des bâtiments en mettant en exergue les défauts invisibles à l'œil nu.



Quels enjeux ?

Un audit via caméra thermique infrarouge permet de :

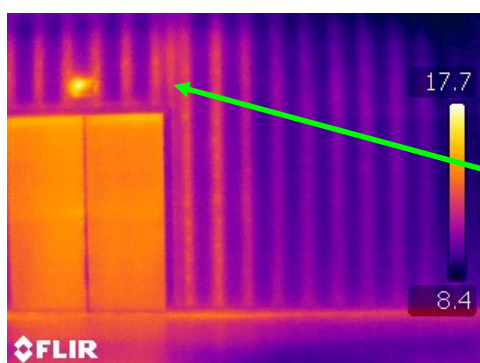
- Obtenir une image précise de la qualité de l'isolation, de l'étanchéité à l'air et des ponts thermiques d'un bâtiment en mesurant les déperditions d'énergie de ce dernier.
- Détecter les « fuites » dans les réseaux de chauffage et les canalisations (plancher chauffant, etc...).
- Hiérarchiser les priorités et les problèmes les plus urgents à traiter (rénovation).
- Vérifier la mise en œuvre de l'isolation ou la pose de menuiseries (neuf).
- Visualiser, à titre préventif, les éventuels défauts sur le tableau électrique.

Comment ça fonctionne ?

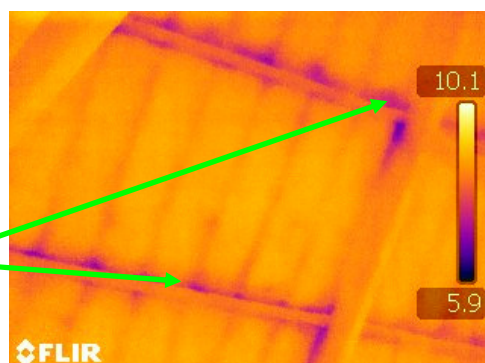


La caméra thermique infrarouge mesure à distance les températures des parois d'un objet cible et les restitue sous la forme d'une plage de couleurs qui va constituer « l'image thermique ». Ce procédé permet de connaître la chaleur qui s'échappe des maisons et bâtiments ou le froid qui y entre ; et donc de détecter d'éventuels défauts d'isolation, de l'étanchéité à l'air et des ponts thermiques.

Défauts d'isolation au niveau des murs, d'une partie des combles et des fenêtres...



Ponts thermiques au niveau des châssis et de la charpente



Quand agir ?

- Pour l'audit du bâti, la période idéale pour réaliser ce type d'étude se situe entre octobre et mars inclus car les résultats des images thermiques ne sont probants que si les différences de températures (extérieur/intérieur) sont importantes (10° C au minimum).
- L'audit de canalisations peut être réalisé à toute période de l'année si les canalisations à auditer transportent des fluides ayant un différentiel de température important avec leur environnement (ex : eau chaude, vapeur, fluide frigorigène,...)

En pratique...

- **Une visite sur site.** Le thermographe « photographie » toutes les parois du bâtiment concerné (de l'extérieur et de l'intérieur) afin de traquer les défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air et les ponts thermiques éventuels.
- **Un rapport d'audit.** Il comprend les photos numériques prises lors de la visite (images numériques classiques + images infrarouges), accompagnées de l'analyse des défauts relevés.

A quels prix ?

Barème de prix pour les audits thermiques pour les clients Particuliers (prix TTC)

Surface totale* logement	de 0 à 150 m ²	de 150 à 200 m ²	de 200 à 250 m ²
Déplacement			
<u>Entre 0 et 30 km</u>	399 €	449 €	499 €
<u>Entre 30 et 50 km</u>	489 €	539 €	589 €
<u>Déplacement > à 50 km</u>	Veuillez nous contacter		
<u>Surface > à 250 m²</u>	Veuillez nous contacter		

* **Surface totale = longueur x largeur x nombre de niveaux du logement**

Pour tous renseignements complémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter au 03 23 54 76 80